



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 28 janvier 2021

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 28 janvier 2021, à 18 heures, dans la Salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 22 janvier 2021 et affichée le 22 janvier 2021. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Etaient présents :

Mme Irène FELIX	Présidente,
M. Yann GALUT	1er Vice-Président,
M. Richard BOUDET	2e Vice-Président,
M. Jean-Louis SALAK	3e Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOUIN	4e Vice-Présidente,
M. Gérard SANTOSUOSSO	5e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	6e Vice-Président,
M. Pierre BARNIER	7e Vice-Président,
M. Bernard DUPERAT	8e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN-DEMAI	9e Vice-Présidente,
M. Bruno FOUCHET	10e Vice-Président,
M. Daniel GRAVELET	11e Vice-Président,
M. Stéphane GARCIA	12e Vice-Président,
M. Denis POYET	13e Vice-Président,
Mme Corinne LEFEBVRE	14e Vice-Présidente,
Mme Evelyne SEGUIN	15e Vice-Présidente,
M. Alain MAZE	1er Membre du Bureau,
M. Stéphane HAMELIN	2e Membre du Bureau,
Mme Catherine PALLOT	3e Membre du Bureau,
M. Marc STOQUERT	4e Membre du Bureau,
Mme Christine CHEZE-DHO	5e Membre du Bureau,

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
M. Guillaume CREPIN	Directeur de Cabinet, (en visioconférence)
M. Christophe MATHO	Chargé de Mission,
Mme Hélène ROUSSEAU	Coordinatrice des services de la Présidence,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe, (en visioconférence)
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint,
M. Gille METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Directeur de la Communication,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission,
M. Charles COLLIN	Médiateur
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au Responsable du Service des Assemblées,

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

M. Yann GALUT, M. Patrick BARNIER et M. Daniel GRAVELET assistent aux travaux du Bureau Communautaire en visioconférence, mais ne participent pas aux votes.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local -
Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre depuis Marmagne**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre depuis Marmagne et que cette dernière s'inscrit dans la thématique de la résilience sanitaire définie par l'Etat. En effet, cette opération consiste à réaliser la pose d'une conduite de 200 millimètres de diamètre et 7 600 mètres de longueur entre le bourg de Marmagne et le réservoir de tête du pont de la Plante situé sur la commune de Mehun sur Yèvre afin de permettre la sécurisation de la desserte en eau potable.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle au titre de l'année 2021 et être financée à hauteur de 1 548 000 € .

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre depuis Marmagne	1 935 000 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local exceptionnelle (Etat), à hauteur de 80%	1 548 000 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	387 000 €
TOTAL	1 935 000 €	TOTAL	1 935 000 €

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre depuis Marmagne ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**2. Détection, géolocalisation des réseaux, piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et de la Ville de Bourges -
Marché**

Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le marché de détection, géolocalisation des réseaux, piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains pour la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et la Ville de Bourges est arrivé à échéance le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'en absence de plans précis remis par les concessionnaires sur la position de leurs réseaux, le décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 et son arrêté d'application du 15 février 2012 imposent aux maîtres d'ouvrage la mise en œuvre d'investigations complémentaires au stade de l'élaboration de leurs projets d'enfouissement de nouveaux réseaux.

Ces prestations ont pour objet ce qui suit :

- détection des réseaux ;
- géolocalisation des réseaux avec report sur plans géo référencés ;
- piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains.

La durée initiale du marché est de 1 an, reconductible tacitement 2 fois 1 an.

Le montant minimum annuel est de 30 000 € HT (15 000 € HT pour la Ville de Bourges et 15 000 € pour la Communauté d'Agglomération de Bourges) et le montant maximum annuel est de 250 000 HT (150 000 € pour la Ville de Bourges et 100 000 € pour la Communauté d'Agglomération de Bourges), soit un minimum de 90 000 € HT et un maximum de 750 000 € HT pour la durée totale du marché.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 8 janvier 2021 a décidé d'attribuer le marché à la société JFM CONSEILS en vertu du classement établi selon les critères de jugement des offres.

Mme Marie-Christine BAUDOUIN rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de détection géolocalisation des réseaux, piquetage et/ou marquage au sol des ouvrages souterrains avec la société JFM CONSEILS ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément à la convention de groupement ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à en suivre l'exécution pour les besoins de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

3. Consultation pour le transport et le traitement des Ordures ménagères résiduelles (Omr) de Bourges Plus

Rapporteur : M. Yvon BEUCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'actuel contrat d'exploitation de prise en charge et traitement des Omr (Ordures ménagères résiduelles) de Bourges Plus s'achève le 30 juin 2021.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation sous forme d'un accord cadre à bons de commande afin de confier cette prestation à un opérateur économique.

La prestation consiste à :

- prendre en charge les Omr déposées sur un quai de transfert localisé sur le territoire de l'Agglomération et les transporter vers une installation de traitement ;
- Traiter les Omr.

Le nouveau marché débiterait le 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Le montant minimum est de 7 920 000 € HT et le montant maximum est de 15 840 000 € HT pour les 4 ans.

M. Yvon BEUCHON rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

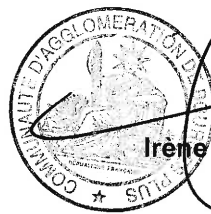
**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la nouvelle consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toute décision dans le cadre de la procédure de consultation ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Bourges, le 29 janvier 2021

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.